COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

Du Mardi 05 Novembre 2013

Les conseillers municipaux dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie le mardi cinq Novembre 2013 à 18h30 sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFER CHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA RULLIER VIGNOLET

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion, Monsieur le Maire précise que le dégrèvement de la TFNB a bien été effectué. Mr Moulinet a accepté l'offre de 5 000€ pour la vente de ses terrains et la transaction est en cours d'élaboration. Les diverses informations à la population ont été faites.

DELIBERATION 1 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRANNAIS

- <u>1</u> Les statuts de la communauté de communes fixent pour Cabara 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Pour rappel, le Maire, Thierry Blanc est le délégué titulaire. Le Conseil Municipal désigne Dominique Choron comme délégué suppléant
- <u>2</u> Le Conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts du SEMOCTOM qui sera composé après les élections municipales de Mars 2014 de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants par communauté de communes (Ces délégués n'étant pas nécessairement des délégués de la CCB).
- <u>3</u> La Communauté de Communes du Brannais a délibéré pour la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Afin de lancer cette étude, il est nécessaire de modifier les statuts de la CCB. Ce plan sera en charge notamment de la définition, de la création et de la gestion des zones d'activités sur le territoire de la communauté. Après lecture par Monsieur le Maire des articles à supprimer, à ajouter ou à modifier aux statuts actuels, le Conseil municipal, avec 2 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre, incertain de conserver son libre arbitre sur les zones à urbaniser de la commune, ne donne pas son accord pour la modification des statuts de la communauté de communes du Brannais.
- <u>4</u> Le document unique, obligatoire, qui doit prévenir les risques encourus par le personnel communal dans le cadre de son travail est élaboré par la Communauté de Communes, pour chaque collectivité.

DELIBERATION 2 - DECISIONS DE FIN D ANNEE

Le repas des Anciens est fixé au 2 Février 2014. Le cadeau de Noël pour les personnes de la commune de + de 75 ans reste au même coût (10 et 15 euros pour un couple). Une enveloppe globale de 1240€ sera remise au personnel en fin d'année.

Le loyer communal occupé par Mr Pouget Françis est augmenté à compter du 1^{er} janvier 2014 du coût de l'indice de la construction soit 0,90%. A cette date, il passera de 534,40€ à 539,20€.

DELIBERATION 3 - INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers sur deux projets d'urbanisme : La création d'une boulangerie traditionnelle, centre d'apprentissage et de formation, qui pourrait être réalisée dans l'immeuble appartenant à Mr Delineris sur l'avenue du Port et la construction d'une Cabane (gîte) sur le bord de la rivière à la sortie du bourg.

Les travaux d'amélioration de la filière boues sont en cours d'exécution à la station d'épuration du SIVU d Assainissement. Mr Peiffer doit aller prendre quelques photos.

Les dommages des bâtiments touchés par la grêle du 2 Aout dernier ont été évalués par l'expert. La commune est en attente de la proposition de l'assurance pour faire exécuter les travaux de réparation.

Le Maire a assisté au conseil d'école au cours duquel les institutrices ont présenté un emploi du temps intégrant le nouveau rythme scolaire à la rentrée 2014. Le SIRP doit également soumettre sa proposition avant le 16 Novembre.